Cours : Comptabilité générale

2021/2022

Chapitre 1: L'ENTREPRISE ET SA COMPTABILITE

Section 1: L'entreprise

1) Définition:

L'entreprise est une entité économique qui exerce une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou de pêche en vue de réaliser un profit ou un bénéfice.

L'entreprise est aussi une entité économique qui regroupe des ressources humaines et des moyens matériels en vue d'exercer ses activités économiques à but lucratif.

2) Classification des entreprises :

Pour classer les entreprises, on peut adopter plusieurs critères. A travers ces critères, une entreprise peut appartenir à différentes catégories à la fois. En effet, on peut classer selon :

1. L'objet

Selon l'objet des entreprises, on distingue trois catégories :

i. Les entreprises commerciales :

Ce type d'entreprises procèdent à des activités d'achats des biens et des services en vue de les revendre sans aucune transformation et en dans la perspective de gain.

ii. Les entreprises industrielles:

Ce sont des entreprises dont l'activité consiste à acheter des biens sous forme de matière première en vue de les transformer dans le cadre d'un processus de production et les vendre sous forme de produit fini dans l'esprit de réaliser un bénéfice.

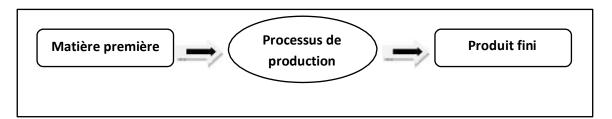


Schéma: Le processus de production

iii. <u>Les entreprises de services :</u>

Il s'agit de toute entreprise dont les activités consistent à fournir des services de toute nature aux tiers.

2. La forme juridique :

En se basant sur la législation, on distingue deux types d'entreprises :

i. Les entreprises individuelles :

C'est l'entreprise dont le patrimoine 1 appartient totalement à une seule personne physique appelé «*l'exploitant* » ou « *propriétaire* ».

ii. <u>Les entreprises sociétaires :</u>

C'est l'entreprise dont le patrimoine appartient à deux ou plusieurs personnes.

3. La taille :

Pour fixer la taille de l'entreprise, plusieurs critères peuvent être utilisés tel que le chiffre d'affaire, le volume des investissements, le nombre des employés, le montant du capital...

4. Le degré d'appropriation par l'Etat :

Selon ce critère, on distingue trois catégories d'entreprises :

i. <u>Les entreprises privées :</u>

Le patrimoine de ce type d'entreprise appartient en totalité à des personnes privées.

ii. Les entreprises publiques :

Le patrimoine de ce type d'entreprise appartient en totalité à l'Etat.

iii. Les entreprises semi-publiques :

Le patrimoine de ce type d'entreprise est divisé en part égal ou inégal entre l'Etat et les personnes privées.

Le patrimoine c'est ce qu'elle a l'entreprise (biens, créances clients et espèces) et ce qu'elle doit (les dettes en général).



En conclusion:

Quelques soit le type de l'entreprise, celle-ci est considérée comme un ensemble d'hommes et de moyens :

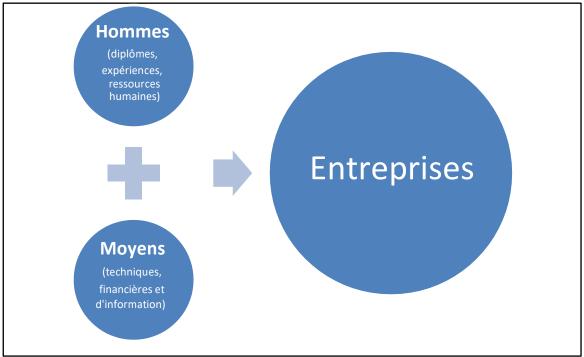


Schéma : Définition de l'entreprise

3) Environnement économique de l'entreprise :

L'entreprise est un agent économique recevant un certain nombre de flux et sortant d'autres flux. Ces mouvements ou flux concernent au moins deux agents économiques : entreprise/clients, entreprise/fournisseurs...

On distingue les flux réels qui englobent les mouvements des biens et des services et les flux financiers spécialisés dans les mouvements des moyens de règlement (espèces, chèques, cartes bancaires).

Chaque flux doit faire l'objet d'un enregistrement comptable.

La relation de l'entreprise avec son environnement peut se présenter à travers le schéma suivant :

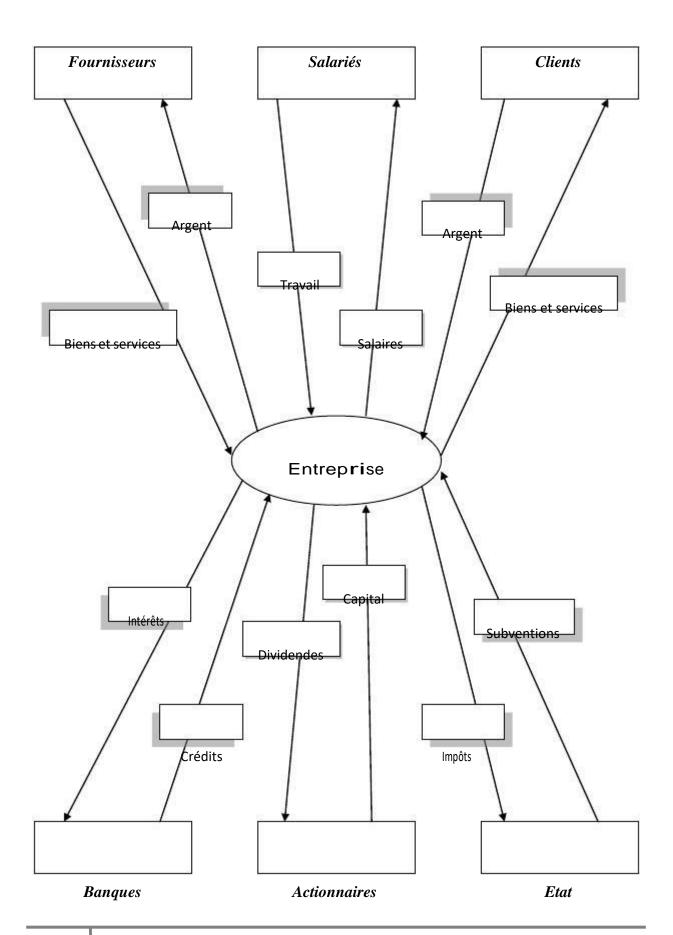


Schéma: L'entreprise et son environnement économique

Section 2 : La comptabilité au sein des entreprises

1) Définition:

La comptabilité est une technique qui permet d'enregistrer dans des comptes les flux de l'entreprise en vue de déterminer le résultat de l'exercice (perte ou bénéfice) et de présenter la situation patrimoniale de l'entité.

C'est aussi une technique quantitative de saisie, d'enregistrement et de synthèse de l'information se rapportant à l'activité économique et financière de l'entreprise qui sert à la prise de décision.

a. Le processus comptable :

Quelque soit le type de l'entreprise, son processus comptable se résume en trois étapes, à savoir la saisie, l'enregistrement et la synthèse :

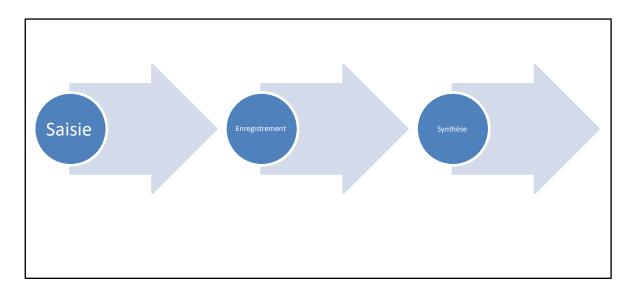


Schéma: Le processus comptable

i. La saisie de l'information:

La collecte de l'information se fait à partir des documents écrits appelés « pièces comptables justificative » qui doivent être gardées au sein de l'entreprise pendant une durée minimale de dix ans (factures, chèques, fiches de paie, traites,...)

ii. Traitement ou enregistrement de l'information :

Les opérations réalisées par la firme sont à enregistrer à partir des pièces comptables justificatives par ordre chronologique et en Dinar tunisien (DT) dans les livres comptables.

Les opérations en devises doivent être converties en monnaie tunisiennes avant leurs enregistrements.

iii. Synthèse:

La synthèse comptable se fait périodiquement en établissant une balance mensuelle et des documents de synthèses appelés « *les états financiers annuels* ». En fait, et à la fin de chaque exercice à savoir le 31 Décembre de chaque année, les états Financiers qui doivent être affichés sont :

- Le bilan.
- L'état de résultat.
- L'état de flux de trésorerie.
- Les notes aux états financiers.

2) Les livres obligatoires de la comptabilité:

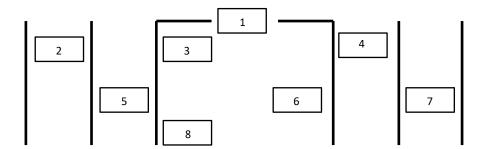
Selon la loi comptable n°96-112 du 31/12/1996, les entreprises tunisiennes sont tenues de tenir des livres comptables et des états financiers. Ceux-ci sont :

a. Les livres comptables :

Les livres comptables à tenir dans les services financiers de n'importe quelle entreprise sont le journal, le grand livre et la balance.

i. Le journal:

C'est un document qui regroupe toutes les écritures comptables d'une période donnée. Les opérations sont à enregistrer au journal dont le tracé se présente ainsi :



• <u>Index</u> :

- 1. Date de l'enregistrement.
- 2. N° du compte débité.
- 3. Intitulé du compte débité.
- 4. Le montant du compte débité.
- 5. N° du compte crédité.
- 6. Intitulé du compte crédité.
- 7. Montant du compte crédité.
- 8. Libellé ou paraphé.

• Exemple:

Le 20/09/2010, achat de marchandises pour un montant de 1000 DT payé par chèque bancaire.

« Toute opération comptable de l'entreprise est traduite par une écriture passée selon le système dit en "partie double". Dans ce système, chaque opération génère une écriture qui affecte deux comptes, au moins, dont l'un est <u>débité</u> et l'autre est <u>crédité</u> d'une somme identique. Lorsqu'une opération est enregistrée, le total des sommes inscrites au débit des comptes et le total des sommes inscrites au crédit des comptes doivent être égaux »2.

ii. Le grand livre:

Le grand livre est formé de l'ensemble des comptes individuels et collectifs. Il permet le suivi de ces comptes. Chaque compte fait apparaître distinctement le solde au début de l'exercice, le cumul des mouvements "débit" et celui des mouvements "crédit" depuis le début de l'exercice (non compris le solde initial), ainsi que son solde en fin de période.

Solde = \sum débits - \sum crédits

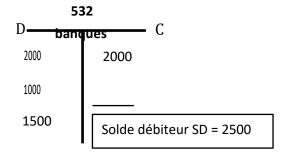
² http://www.procomptable.com/normes/nc1 partie2.htm

Trois cas de figures peuvent se présenter :

- Si ∑ débits >∑ crédits, on a un compte avec un solde débiteur.
- Si ∑ débits <∑ crédits, on a un compte avec un solde créditeur.
- Si ∑ débits = ∑ crédits, on a un compte avec un solde nul.

• Tracé du grand livre :

La présentation la plus simple du grand livre est celle du compte en T:



Le compte est un document dans lequel on enregistre des états ou des opérations financières c'est-à-dire des opérations qui se traduisent par des flux monétaires. Ce compte présente deux colonnes à droite le crédit et à gauche le débit.

iii. La balance:

La balance constitue un instrument indispensable pour le contrôle comptable.

Elle constitue un état récapitulatif faisant apparaître, pour chaque compte, le solde débiteur ou le solde créditeur au début de la période, le cumul des mouvements débiteurs et le cumul des mouvements créditeurs depuis le début de la période ainsi que le solde débiteur et le solde créditeur constitués en fin de période.

Le total des soldes d'ouverture débiteurs et des mouvements débiteurs de la période doit correspondre au total des mouvements débiteurs du journal général. Le total des soldes d'ouverture créditeurs et des mouvements créditeurs de la période doit correspondre au total des mouvements créditeurs du journal général.

N° du compte	Intitulé du compte	Mouvement du compte		Soldes	
Classe 1 Classe 2		<u>Débit</u>	Crédit		
Classe 5	Banque	5000		5000	
TOTAL		Total débits	Total crédit	Total soldes débiteurs	Total soldes créditeurs

NB: Pour contrôler le bon enregistrement de notre comptabilité, il faut vérifier toujours *l'égalité* entre le total des débits et le total des crédits ainsi que celle des totaux des soldes.

b. Les états financiers :

Les états financiers sont des documents de synthèse effectués à chaque fin d'exercice pour décrire la situation patrimoniale de l'entreprise ou pour déterminer son résultat de l'exercice.

i. Le bilan:

C'est un tableau de synthèse des éléments d'actifs (ce qu'elle a l'entreprise) et des capitaux propres et passifs (ce qu'elle doit). Il décrit la situation nette ou financière de l'entreprise donnée { un instant T.

En générale, on distingue entre le bilan d'ouverture et celui de fin d'exercice ou de fermeture.

• <u>Le tracé</u> :

ACTIFS	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		
Actifs non courants	Capitaux propres		
Actifs courants	Passifs non courants		
	Passifs courants		
Total	Total		

ii. L'état de résultat:

C'est un tableau qui permet de calculer le résultat de l'exercice en comparant les Produits et les Charges.

L'état des résultats démontre la rentabilité de l'entreprise. Il comprend deux regroupements de compte :

- Les revenus, appelés aussi les produits
- Les dépenses, appelés aussi les charges

Si les revenus sont supérieurs aux dépenses, un profit s'en dégage. Dans le cas inverse, des charges plus élevées feront subir une perte à l'entreprise.

• Exemple:

Les comptes de produits et des charges de l'entreprise « *Segma* » sont constitués par :

- 707 ventes de marchandises, solde créditeur de 60 000 DT.
- 607 achats de marchandises, solde débiteur de 22 500 DT.
- 615 entretien et réparation, solde débiteur de 2 500DT.

Déterminer le résultat de l'exercice de cette entreprise et indiquer sa nature ?



Le résultat de l'exercice nous présente un bénéfice (gain) de 35 000 DT.

Cours : Comptabilité générale 2021/2022

Section 3: La nomenclature des comptes

En s'appuyant sur le plan comptable tunisien, la nomenclature des comptes se divise en sept classes numérotés de un à sept.

• Classe 1 : Comptes de capitaux propres et passifs non courants :

Ils représentent les moyens de financement permanent mis à la disposition de l'entreprise.

• Classe 2 : Comptes des actifs non courants :

Ces comptes regroupent l'ensemble des biens corporels, incorporels et financiers destinés à être utilisés pendant une période supérieure à une année.

• Classe 3 : Comptes des stocks :

C'est l'ensemble des comptes relatifs aux biens achetés ou fabriqués avant d'être consommés ou vendus par la firme.

• Classe 4 : Comptes des tiers :

Ils correspondent aux comptes pour l'enregistrement des créances et des dettes { court terme (fournisseurs, clients, personnels et Etat).

• Classe 5 : Comptes financiers :

Ils regroupent les comptes destinés à enregistrer les opérations de liquidité et les emprunts financiers à court terme.

NB : ces cinq premières classes sont consacrées à la présentation du Bilan.

• Classe 6 : Comptes des charges :

Ce sont les comptes qui représentent l'ensemble des dépenses liées { l'activité économique de l'entreprise.

Classe 7 : Comptes des produits :

Ce sont les comptes qui représentent l'ensemble des recettes dégagés par l'entreprise au cours de l'exercice comptable.

NB : Les classes 6 et 7 sont des comptes de gestion qui servent à la présentation de l'état de résultat.